



FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

A la rentrée de septembre 2014, deux postes d'enseignants référents sont susceptibles d'être vacants. Ils sont rattachés à la circonscription de CREIL et basés :

- au collège Jean Jacques Rousseau de Creil

A noter : les secteurs géographiques correspondant à ces lieux d'implantation se situent dans un périmètre voisin.

Caractéristiques profil du poste

Enseignant spécialisé du 1^{er} degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH, ou enseignant spécialisé du 2nd degré titulaire du 2 CA-SH ou à défaut enseignant non spécialisé possédant une expérience professionnelle auprès d'enfants en difficulté scolaire, **recruté sur entretien**.

L'enseignant référent est affecté dans un établissement scolaire de son secteur ou proche de son secteur. Il est placé sous l'autorité de l'IEH ASH1. Il intervient au sein de son secteur dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé.

Le nombre d'enseignants référents est arrêté annuellement par l'IA-DSDEN en tenant compte de critères nationaux.

Les secteurs d'intervention sont fixés par décision de l'IA-DSDEN. Ils comprennent des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

L'enseignant référent est chargé de :

- la contribution à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation. Il organise à ce titre l'évaluation des besoins et compétences de l'élève en situation scolaire
- réunir l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent
- veiller à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- assurer la permanence des relations avec l'élève et sa famille sur l'ensemble du parcours de formation
- assurer le lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Compétences requises

Le candidat doit être en mesure d'acquérir ou faire la preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.

Il doit être capable de travailler en partenariat et montrer de réelles capacités de communication, de rédaction et d'organisation. Il doit posséder en outre de bonnes compétences en informatique.

Obligations de service

Le besoin de continuité du service nécessite d'être disponible. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

Procédure de recrutement

Appel à candidature,

- Lettre de candidature adressée à l'IA- DASEN (Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale) sous couvert de l'IEH de circonscription
- Procédure de nomination avec commission d'entretien.

Dépôt des candidatures

Les candidats devront saisir leurs vœux par internet du **14 avril au 27 avril 2014** et confirmer simultanément par une lettre de motivation qui sera adressée **par la voie hiérarchique**, accompagnée d'un curriculum vitae **avant le 06 mai 2014, délai de rigueur, à :**

Madame l'Inspectrice académique, Directrice académique des services de l'éducation nationale
Division de la gestion des personnels – Service du mouvement
22, avenue Victor Hugo – 60 025 BEAUVAIS Cedex

Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEH ASH1 – Tél : 03.44.06.45.94